

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE SAINT-OUEN
80610

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 15 décembre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/39

L'an deux mille vingt deux

et le 15 décembre 2022

à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
18	10	12

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVA Muriel, Mme VIOLETTE Francine, M. TOURNEUR Eric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Eric, M. FROIDURE Francis

Absents : Mme BRAILLY Ingrid, Mme BARBIER Mélanie, M. HUET Julien, M. CARLE Jean-Pierre, M. CAUX Jean-François, M. SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella, M. FROIDURE Laurent.

Pouvoir de M. CARLE Jean-Pierre à Mme DE ALMEIDA Sylvie
Pouvoir de Mme BARBIER Mélanie à Mme ROYNEAU Marie

M. PETIT Eric a été nommé secrétaire.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, des parcelles de jardins communaux sont reprises et réattribuées. Le seul formalisme d'attribution consiste à une demande écrite de la personne qui souhaite louer une parcelle et en la signature du règlement des jardins par le pétitionnaire.

Bail Verbal jardins
communaux

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide de maintenir les attributions des jardins sous cette forme et accepte que les locations de ces parcelles soient faites sous forme de bail verbal.

Pour extrait conforme



Le Maire
Sylvie DE ALMEIDA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du